

BULLETIN N° 73

Juin 2026

Centre Europe - Tiers Monde
Europe – Third World Centre
Centro Europa – Tercer Mundo



CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél: +41(0)22 731 59 63
www.cetim.ch
contact@cetim.ch



« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé »

ÉDITORIAL

Avec les droits de douane états-unis imposés au monde entier depuis l'an dernier et le blocage par ce même pays de l'institution phare du libre-échange qu'est l'OMC, d'aucuns pensaient que l'ère du néolibéralisme était révolue. Il n'en est rien. En effet, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur (l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay) est entré en vigueur, « à titre provisoire », le 1^{er} mai 2026.

Cet accord prévoit de créer une zone de libre-échange commerciale entre les deux régions. Bien que l'Union européenne vante sur son site les bienfaits de cet accord pour les exportations européennes et l'emploi, il aura des impacts nocifs sur la paysannerie familiale des deux côtés de l'Atlantique. En effet, cet accord prévoit des exportations de marchandises européennes (voitures, produits chimiques, vins, fromages, etc.), facilitant en contrepartie l'importation en Europe de nombreuses denrées alimentaires d'Amérique du Sud (soja, sucre, viande, etc.).

A n'en pas douter, cet accord accentuera la mise en concurrence déloyale entre l'agrobusiness et la paysannerie familiale, sans oublier bien entendu d'autres petits producteurs d'aliments (pêcheurs, éleveurs, etc.). Faut-il le rappeler, cette concurrence déloyale est fondée sur le dumping salarial, environnemental et sanitaire. Autrement dit, l'accord en question renforcera le système agro-industriel, dominé par des sociétés transnationales et le grand

capital financier, au détriment de la paysannerie familiale européenne et celle des pays sud-américains précités. L'entrée en vigueur « provisoire » de cet accord, sans ratification par le Parlement européen, démontre si besoin est, la pression exercée par les milieux d'affaires transnationaux, motivés par des gains immédiats, pour son obtention rapide. Elle démontre aussi que, lorsqu'il s'agit du business, certains dirigeants politiques peuvent piétiner la démocratie, les normes sur l'environnement, sur le travail et sur les droits humains.

La paysannerie européenne et celle des pays sud-américains précités l'ont bien compris, et ont manifesté contre l'accord en question. Il s'agit ni plus ni moins de leur survie, mais aussi de la défense de la souveraineté alimentaire partout dans le monde et de l'engagement pour une production alimentaire saine, respectueuse des normes sur l'environnement, sur le travail et sur les droits humains. C'est pourquoi la paysannerie a besoin d'un large soutien, étant donné que l'alimentation nous concerne toutes et tous. Il s'agit d'un secteur crucial, tant sur le plan économique, social que culturel. Le CETIM s'est solidarisé avec la paysannerie des deux côtés de l'Atlantique pour saisir les instances onusiennes afin que les droits consacrés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales soient respectés par les gouvernements concernés. Vous trouverez dans ce numéro, entre autres, un article sur notre démarche.

DOSSIER DROITS DES PAYSAN·NES

CRIMINALISATION DES LUTTES PAYSANNES : LES MÉCANISMES ONUSIENS DES DROITS HUMAINS COMME PROTECTION DES PAYSAN·NES

La criminalisation des mobilisations paysannes constitue une tendance préoccupante observée dans de nombreux pays. Les poursuites pénales, tentatives de dissolution, arrestations, menaces, ainsi que toute limitation au droit de manifester, sont de plus en plus utilisées pour limiter la capacité des organisations paysannes à défendre leurs droits et à participer aux débats publics sur les politiques agricoles, commerciales ou environnementales.

La France n'échappe pas à cette dynamique. Le 14 janvier 2026, lors d'une mobilisation pacifique organisée par la Confédération paysanne (organisation membre de La Via Campesina) devant le Ministère de l'Agriculture pour dénoncer notamment les conséquences de l'accord Union européenne-Mercosur (lire l'édito), la gestion de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) et les politiques agricoles défavorables à la paysannerie, 52 paysan·nes ont été interpellés et placés en garde à vue.

Face à cette situation, la Confédération paysanne et le CETIM ont saisi plusieurs Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Cette saisine mettait en évidence les atteintes aux libertés de réunion pacifique, d'association, d'expression et à la liberté syndicale, tout en rappelant les droits spécifiques des paysan·nes consacrés par la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Quelques jours après la saisine, les mécanismes onusiens ont rendu publique [une déclaration](#) exprimant leur vive inquiétude face à la criminalisation croissante des mouvements paysans en France. Ils ont dénoncé le recours à la garde à vue et aux procédures pénales contre des responsables syndicaux engagés dans des actions non violentes, esti-

mant que cette évolution menace les droits à la liberté de réunion pacifique, d'association et d'expression. Les experts ont également rappelé que les autorités ont l'obligation de faciliter les manifestations pacifiques plutôt que de les réprimer et engageront un dialogue avec le Gouvernement français sur ces allégations.

Cette saisine illustre l'importance des mécanismes internationaux de protection des droits humains. Lorsqu'ils sont activés de manière rapide et documentée, les Procédures spéciales permettent non seulement d'engager un dialogue direct avec les autorités concernées, mais aussi d'apporter une reconnaissance internationale aux violations et de renforcer la protection des personnes visées. Elles contribuent également à inscrire les mobilisations paysannes dans le cadre plus large des obligations internationales des États en matière de droits humains.

Cette initiative démontre la pertinence de la stratégie de plaidoyer international des mouvements sociaux afin de répondre aux phénomènes de criminalisation des luttes. Au-delà de la situation en France, ce cas nous rappelle que les droits des paysan·nes relèvent pleinement du système international de protection des droits humains et doivent être garantis par les États.





IMPASSE À L'OMC : POUR UN NOUVEAU CADRE COMMERCIAL RESPECTUEUX DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La 14^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) du 26 au 29 mars 2026, s'est soldée par un échec retentissant, confirmant de manière factuelle les analyses et les alertes de longue date du CETIM.

Cette paralysie prévisible, caractérisée par l'absence de déclaration finale et le renvoi des dossiers majeurs à Genève, met en lumière l'obsolescence structurelle d'une institution profondément soumise aux exigences des marchés financiers. Le modèle promu par l'OMC repose sur une architecture asymétrique qui étouffe les économies nationales et aggrave la dépendance des pays du Sud. L'effondrement des négociations au Cameroun ne relève pas d'un simple accident diplomatique, mais bien de la faillite intrinsèque d'un paradigme qui subordonne les droits humains aux impératifs de la libéralisation commerciale globale à tout prix.

Une fois de plus, les négociations sur le secteur agricole ont cristallisé les blocages, démontrant que l'agriculture constitue le point de rupture systémique du libre-échange. Traiter les biens alimentaires comme de simples marchandises spéculatives engendre inévitablement la faim, la pauvreté structurelle et l'explosion des inégalités au sein des communautés rurales. La mise en concurrence déloyale des agricultures paysannes avec l'agro-business transnational détruit les tissus productifs locaux, sans parler des conséquences sur la biodiversité et l'environnement. Cette crise permanente administrée par l'OMC démontre l'urgence absolue d'exclure totalement l'agriculture des règles du libre-échange et d'instaurer un cadre juridique international spécifique au commerce des biens alimentaires, qui sanctuarise la souveraineté alimentaire et donc le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes.

Face à la logique strictement mercantile des déléguations promptes à sacrifier les économies locales

au profit exclusif des monopoles de la distribution et du négoce, le CETIM a accompagné son partenaire historique, La Via Campesina, ainsi que plusieurs organisations locales du Cameroun et de la région. Dans le cadre d'une semaine de travail et de construction du contre-pouvoir en marge de la Conférence ministérielle, la « Déclaration de Yaoundé » a pris forme. Ce texte publié le 29 mars 2026, oppose au dogme dérégulateur un projet de société rigoureux et émancipateur fondé sur la souveraineté alimentaire.

Ce projet politique majeur exige la construction d'un nouveau cadre commercial mondial, respectueux des droits humains et fondé sur les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans. La publication de la Déclaration de Yaoundé constitue le lancement d'un processus de long terme appelé à grandir et à fédérer. Il pose les jalons d'un cadre conceptuel visant à repositionner la souveraineté alimentaire au centre du droit international, s'inscrivant ainsi en continuité directe avec la stratégie globale de Nyéléni¹. Cette dynamique naissante se caractérise par une véritable volonté d'ouverture : elle cherche à rallier progressivement d'autres regroupements de producteurs indispensables à la vie rurale, tels que les paysan·nes, les pasteurs, les nomades, les pêcheurs artisanaux et les travailleurs agricoles.

L'enjeu des prochains mois résidera dans la consolidation de ces alliances locales et régionales, afin de transformer cette déclaration de principe en une force d'interpellation multilatérale structurée et inclusive.

¹ Le Forum de Nyéléni est le principal rassemblement mondial de mouvements sociaux qui lutte pour la souveraineté alimentaire, l'agroécologie et la justice sociale des peuples face au modèle agro-industriel. Voir bulletin n° 72 du CETIM

ARGENTINE : LA CRIMINALISATION DU PEUPLE MAPUCHE S'INTENSIFIE

En Argentine, la situation des peuples autochtones connaît une dégradation préoccupante depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Milei. En Patagonie, les communautés Mapuche font face à une intensification de la répression, de la criminalisation de leurs revendications territoriales, et à l'expansion de projets extractifs sur leurs terres ancestrales ; bien souvent sans consultation préalable, libre et éclairée.

Face à cette situation, le CETIM, en concertation avec les communautés concernées, a déposé une plainte auprès de plusieurs mécanismes de protection des droits humains des Nations Unies afin de dénoncer les violations commises à l'encontre du peuple Mapuche.

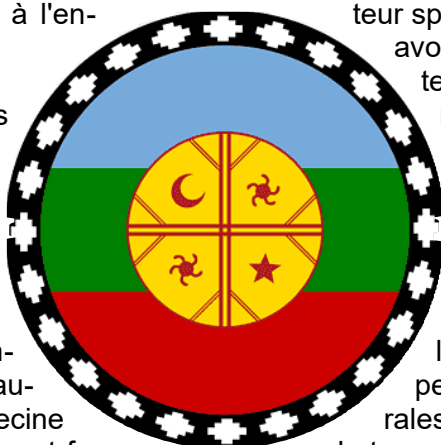
La plainte documente les éléments suivants : les perquisitions massives menées en 2025 contre plusieurs communautés ; les atteintes aux libertés de culte ; les violations des droits des enfants ainsi que la criminalisation judiciaire et médiatique de défenseur·e·s des droits humains, des autorités traditionnelles et de la médecine ancestrale mapuche. Des prélèvements forcés d'échantillons d'ADN sur plusieurs dirigeants autochtones du Lof Pillañ Mahuiza ont également été réalisés.

Elle met également en évidence le démantèlement progressif des mécanismes de protection des peuples autochtones et l'avancée de projets extractifs portés par des sociétés transnationales, en violation de la Constitution argentine, de la Convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Dans le prolongement de cette démarche, nous sommes également intervenus lors de la 61^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (février-mars 2026) afin d'alerter le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Nous avons rappelé que l'accaparement des terres ancestrales compromet directement le droit à l'alimentation des communautés Mapuche, et dénoncé la multiplication des projets extractifs dans la province de Chubut.

Nous avons souligné l'importance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, qui reconnaît notamment le droit à la terre, protège contre les expulsions forcées et impose aux États de garantir le consentement libre, préalable et éclairé des communautés concernées avant toute décision susceptible d'affecter leurs terres et leurs ressources.

Alors que les atteintes aux droits des peuples autochtones se multiplient en Argentine, il est indispensable de rester mobilisés afin que l'État argentin respecte ses obligations internationales et mette un terme à la criminalisation des communautés qui défendent leurs territoires, leur culture et leurs droits.



FORMATION DES CADRES D' ORGANISATIONS PAYSANNES DU SALVADOR ET DU NÉPAL SUR LA DÉCLARATION DES DROITS DES PAYSANS

Depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales, le CETIM, en collaboration avec La Via Campesina (LVC) élabore des formations destinées aux cadres des organisations paysannes.

Ce type de formation a pour objectif de faire connaître la Déclaration aux ayants droit, ainsi que de faciliter et d'encourager une appropriation populaire dudit instrument pour en faire un levier politique et juridique afin d'alimenter les luttes aux niveaux local, national, régional et international. Ces formations visent également à élaborer des plans stratégiques de plaidoyer auprès des différentes instances gouvernementales, judiciaires et législatives, en vue de la mise en œuvre concrète de la Déclaration grâce la participation active des paysan·nes.

SALVADOR

Au cours des mois de juin à décembre 2025, le CETIM a organisé une formation sur la Déclaration pour les organisations membres de LVC Salvador, avec le soutien de l'organisation de défense des droits humains Mundubat. Cette formation à destination des organisations paysannes et féministes s'est focalisée sur les droits des femmes rurales contenus à l'article 4 de la Déclaration. Les participant·es ont ainsi pu étudier l'origine et le processus d'élaboration des 28 articles de la Déclaration, en particulier ceux sur le droit à la terre, aux ressources naturelles, à l'environnement, aux semences, à l'alimentation et la souveraineté alimentaire. Cela a été aussi l'occasion d'examiner à la lumière de la Déclaration les problématiques structurelles qui affectent les femmes paysannes salvadoriennes et les cas spécifiques portés par les participant·es.

Dans un contexte politique particulièrement difficile pour les organisations de la société civile, dont l'existence même est menacée par le gouvernement actuel, un plan stratégique a été élaboré collectivement au cours de la formation pour la promotion et la mise en œuvre des droits des paysan·nes. Parmi les différentes initiatives prévues dans ce plan stratégique figure notamment le plaidoyer auprès de l'ONU, en particulier auprès des Rapporteurs spéciaux et du Groupe de travail d'Experts sur les droits des paysans. Le processus de formation des organisations salvadoriennes a été suivi d'une mission sur le terrain. Un membre du CETIM a pu découvrir différentes coopératives et communautés rurales et poursuivre le travail de promotion et de mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysans.

NÉPAL

Entre février et juin 2026, le CETIM a dispensé une formation auprès des cadres des organisations paysannes de la Fédération paysanne du Népal (ANP-Fa), membre de LVC, ainsi que des activistes, des avocats et des membres de la Marche Mondiale des Femmes. Les participant·es ont pu se familiariser avec le contenu de la Déclaration, en particulier sur les droits des femmes rurales, le droit à la participation, à la sécurité sociale, à la terre et aux ressources, aux semences, à un niveau de vie adéquat, à l'environnement.

Dans un second temps les participant·es ont pu analyser, à la lumière de la Déclaration, la loi népalaise sur la souveraineté alimentaire et les problématiques

actuelles que rencontrent les paysan·nes : absence d'indemnisation face aux impacts du changement climatique sur les récoltes, déplacements forcés du fait d'accaparement des terres et de « projets de développement », absence de prix justes et travail informel, marginalisation des femmes, des Dalits (la caste des « intouchables ») et communautés indigènes dans les processus décisionnels...

Cette formation a été l'occasion d'intégrer la Déclaration dans les luttes actuelles des mouvements paysans au Népal et de développer une stratégie de plaidoyer à toutes les échelles : locale, provinciale, fédérale et internationale. Parmi les matériaux pédagogiques développés, la traduction et mise en page de fiches du CETIM sur les droits des paysan·nes en népalais a été réalisée pour permettre la diffusion au plus grand nombre des droits contenus dans la Déclaration.



Visite et formation au Salvador, Mars 2026

AU-DELÀ DU G7 : CONSTRUIRE UN MULTILATÉRALISME DES PEUPLES

Depuis l'an dernier, le nouveau gouvernement des États-Unis a multiplié ses interventions militaires et son soutien à des guerres menées par ses alliés. Quand ils ne font pas la guerre directement ou indirectement, ils poursuivent leurs ingérences impérialistes par des menaces et chantages, en violation flagrante du droit international en vigueur. D'ailleurs, ce gouvernement mène des attaques en règle contre le système multilatéral, incarné par l'ONU, pour imposer la loi du plus fort.



C'est dans ce contexte et dans le cadre du contre-sommet du G7 à Genève que le CETIM a coorganisé avec la CUAE (juin 2026), une conférence portant sur l'importance du multilatéralisme. Le but de cette conférence était multiple : faire un état des lieux de la crise du multilatéralisme ; discuter de la nécessité pour les mouvements sociaux et les peuples de se réapproprier les institutions internationales multilatérales ; mettre en lumière la diversité des initiatives existantes.

Dans son introduction, Melik Özden, Directeur du CETIM, a souligné que ce serait une erreur pour les peuples et citoyens de laisser la diplomatie et le droit international à la gestion exclusive des États. Selon lui, la crise actuelle pourrait être une opportunité si les peuples et citoyens se mobilisent massivement en faveur d'un système multilatéral plus démocratique, permettant la participation des peuples et des mouvements sociaux aux prises de décisions.

Nury Martinez, représentante de FENSUAGRO (Colombie) et de La Via Campesina, a présenté le paradigme de la souveraineté alimentaire défendu par le mouvement paysan, en montrant comment celui-ci s'articule avec d'autres fronts de lutte portés par les peuples et les mouvements sociaux, notamment pour la justice climatique, les droits des travailleurs, la santé publique et les droits des femmes. Dans cette perspective, La Via Campesina a contribué à l'organisation du troisième Forum de Nyéléni (voir la note, p.3), qui vise à renforcer la convergence des luttes sociales entre les différents secteurs afin de promouvoir un changement radical et structurel du système dominant inégalitaire. Une transformation qui passe également par une lutte en faveur de la démocratisation des instances multilatérales.

M. Roberto Velazquez, en représentation de M. Rodolfo Benitez, Ambassadeur de Cuba auprès de l'ONU à Genève, quant à lui a analysé la crise du multilatéralisme, tout en soulignant l'importance de défendre le système multilatéral, conçu pour débattre et prendre des décisions de manière démocratique sur les défis mondiaux concernant aussi bien des domaines économiques et sociaux qu'environnementaux. A cette fin, Cuba, avec d'autres d'États, a créé le groupe « les amis de la Charte de l'ONU » pour défendre non seulement le système multilatéral, mais aussi réformer l'architecture financière et commerciale internationale, tout en combattant la course à l'armement.

Le Dr. Kamel Mohanna, fondateur d'Amel Association International et du Mouvement pour la santé des peuples, a dressé tout d'abord un bilan accablant des attaques de l'armée israélienne contre le Liban depuis 2023. Tout en dénonçant le système dominant, fondé sur le pouvoir de la finance et l'emprise des sociétés transnationales, M. Mohanna a plaidé pour un multilatéralisme, centré sur les peuples, qui permet de rejeter la guerre comme outil politique ainsi que d'empêcher des tentatives de génocide ou autres crimes. Il a également plaidé pour que la défense des droits fondamentaux (à la santé, à l'éducation, à la terre, à l'eau, à l'autodétermination) prime sur les intérêts des puissants.

Pour Mme Shalmali Guttal, Présidente du Groupe de travail d'Experts de l'ONU sur les droits des paysans, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales est un exemple unique et éloquent de la manière dont le droit international peut être élaboré à partir de la base au sein d'instances multilatérales réactives, grâce aux consultations, au dialogue et aux partenariats constructifs entre les organisations de détenteurs de droits, les gouvernements, les chercheurs et les experts. Elle a lancé un appel aux États, mouvements sociaux, académiciens et au monde économique de travailler ensemble pour redynamiser un multilatéralisme fondé sur la démocratie participative, la paix, les droits humains, l'égalité et la solidarité.

En conclusion, tous les intervenants étaient unanimes pour la défense d'un multilatéralisme démocratique, inclusif et fondé sur la souveraineté des peuples.

HOMMAGE À JEAN ZIEGLER AU CONTRE-SOMMET G7

A l'occasion de l'ouverture du Contre-Sommet NOG7 à Genève, le 12 juin 2026, Melik Özden, directeur du CETIM, a rendu hommage à Jean Ziegler :

« Chers et chères camarades, notre ami et camarade, infatigable militant de la solidarité internationale Jean Ziegler s'en est allé le 10 juin 2026.

Il n'est pas aisé de présenter toutes ses réflexions et tous ses combats aux côtés des peuples opprimés, tant son héritage est immense et son engagement sans faille.

Internationaliste intransigeant, intellectuel organique aux côtés des peuples et mouvements sociaux, Jean s'est engagé sans compter dans les luttes contre l'impérialisme, contre toutes les formes de colonialisme et pour la justice sociale. Il puisait ses réflexions et ses analyses dans la connexion aux luttes populaires sur le terrain. En tant que professeur, écrivain, politicien ou Rapporteur spécial de l'ONU, Jean a sillonné le monde allant du Chili au Vietnam, en passant par le Burkina et le Congo.

Jean a compris assez vite que le système capitaliste dominant, qu'il qualifiait d'« ordre cannibale », était à l'origine de l'exploitation, des inégalités et des multiples discriminations. C'est pourquoi il a combattu tout au long de sa vie les entités qui sont le fer de lance de ce système : les banques et les sociétés transnationales. Dans ce combat, il n'a pas hésité à attaquer les autorités de son propre pays qui rechignent toujours à surveiller les activités nuisibles de puissantes banques et autres compagnies transnationales, opérant à partir de la Suisse. Ses écrits et son engagement politique ont contribué à former plusieurs générations de militant·e·s.

Jean a aussi rapidement compris l'importance d'investir les institutions nationales comme internationales. Il a siégé au Conseil national suisse pendant près de trois décennies. Puis, nommé tout premier Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, il a sillonné les continents pour réveiller les consciences sur le scandale de la famine et de la malnutrition dont sont victimes plus d'un milliard d'êtres humains. Pour lui, « chaque enfant qui meurt de faim est assassiné » par la logique du système dominant.

C'est dans la force des mouvements sociaux que Jean voyait les possibilités de transformation sociale. C'est pourquoi, lorsque nous avons sollicité son soutien pour l'élaboration d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan·nes, il n'a pas hésité à mettre son savoir et son autorité institutionnelle au service des organisations de la

paysannerie familiale comme La Via Campesina, à l'origine de ce processus.



A ma connaissance, Jean a été aussi le premier représentant de l'ONU à avoir qualifié, en 2003, d'Apartheid le régime en Israël à l'égard du peuple palestinien. Son rapport sur le droit à l'alimentation en Palestine lui a attiré les foudres des faucons sionistes et leurs soutiens qui ont tout fait pour essayer de le discréditer. Bien entendu, ce rapport reste une référence dans les annales de l'ONU et a été utilisé par ses instances telles que la Cour internationale de Justice.

Intellectuel prolifique, Jean nous a fait honneur de son profond engagement en rejoignant le Comité consultatif du CETIM et en contribuant à plusieurs livres édités par notre organisation. Il était convaincu par les causes défendues par le CETIM et par son engagement dans la solidarité internationale.

D'ailleurs, que signifie aujourd'hui la solidarité internationale ? Que signifie l'engagement militant ? Nous sommes mobilisées, aujourd'hui et tout au long de ce week-end, contre la tenue de la réunion du G7. Derrière la façade de gouvernements démocratiques figure en réalité un groupement de prédateurs. Ces prédateurs disposent d'armées, de finances et autres leviers du pouvoir. Ils sont capables de semer la mort pour terroriser les peuples en lutte. Cependant, malgré leur puissance apparente, ils se barricadent pour élaborer leurs sombres desseins. De quoi ont-ils peur ? Ils ont peur de nos idées ; ils ont peur des peuples éveillés, conscientisés, revendiquant leurs droits. Ils ont peur que les peuples leur demandent des comptes pour les assassinats ciblés, les disparitions forcées, les massacres, les génocides, la destruction de leurs milieux de vie. Ils ont peur de nos propositions pour construire un autre monde ; un monde débarrassé de l'exploitation, débarrassé des prédateurs, débarrassé de la famine, débarrassé des armes de destruction massive et des guerres ; un monde respectueux des droits des peuples, de l'égalité de genre, de la justice environnementale, un monde respectueux de tout être vivant, un monde de solidarité.

Chers et chères camarades, la meilleure façon de rendre hommage à notre camarade Jean est de poursuivre et d'intensifier la lutte contre les prédateurs qui veulent détruire la vie sur terre. »

PUBLICATION

N°7 de Lendemain Solidaires est sorti ! Sortir du Maldéveloppement

Depuis plusieurs décennies, le « développement » fait partie du jargon politique et fait l'objet de nombreux débats à propos des politiques publiques. Il s'agit d'un concept hautement politique et politisé. Quel développement ? Pourquoi ? En faveur de qui ? Avec quels moyens ? Avec qui ? Ce sont quelques questions qu'on doit se poser au préalable. D'ailleurs, la notion-même de développement est galvaudée. En effet, le « développement durable », conceptualisé depuis quelques décennies, est instrumentalisé et vidé de son sens originel. Ce numéro vise à contribuer à la compréhension et au dépassement du concept dominant de « développement ». Le développement ne se limite pas à son aspect économique, mais comporte aussi des volets social, culturel, politique et environnemental. Il n'y a pas non plus un seul concept de développement, étant donné qu'il a été forgé par différents peuples et civilisations au fil des siècles selon les conditions de leurs existences et de leurs philosophies.

A lire dès à présent sur le site lendemainssolidaires.org



REJOIGNEZ NOUS !



Un
livre offert pour
toute nouvelle
adhésion puis
-20% sur tous nos
livres

Votre soutien est essentiel !

Il nous permettra de :

- Défendre les droits des paysan·nes
- Mettre fin à l'impunité des entreprises transnationales
- Garantir un accès aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU aux syndicats, organisations paysannes et communautés
- Faire entendre à l'ONU la voix des mouvements sociaux et des peuples opprimés
- Former et informer sur les droits humains et paysans
- Produire des ouvrages originaux sur les enjeux mondiaux

Comment participer ?

- **Devenez membre** (Cotisation / an)

Membre individuel :	CHF 60.- € 60
Etudiant·e / retraité·e :	CHF 25.- € 25
Membre de soutien :	CHF 100.- € 100
Membre collectif :	CHF 200.- € 200
Membre collectif de soutien :	CHF 500.- € 500
- **Faites un don ou un legs**
- **Commandez nos livres**
- **Abonnez -vous à notre revue Lendemain solidaires**
- **Participez à nos événements**
- **Relayez nos analyses et informations**
- **Suivez - nous activement sur les réseaux sociaux**



Postfinance (compte CHF), IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501 SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
 Postfinance (compte Euros), IBAN: CH06 0900 0000 9101 3687 6 SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
 Les dons que vous nous faites depuis la Suisse sont déductibles des impôts.

